



HAL
open science

Au carrefour des causes des enfants, des femmes et de la paix : des parrainages français contre l'occupation de la Ruhr (1923-1924)

Yves Denéchère

► To cite this version:

Yves Denéchère. Au carrefour des causes des enfants, des femmes et de la paix : des parrainages français contre l'occupation de la Ruhr (1923-1924). *Allemagne d'aujourd'hui : revue française d'information sur l'Allemagne*, 2013, 206, pp.210-220. halshs-01091599

HAL Id: halshs-01091599

<https://shs.hal.science/halshs-01091599v1>

Submitted on 5 Dec 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Au carrefour des causes des enfants, des femmes et de la paix : des parrainages français contre l'occupation de la Ruhr (1923-1924)

Yves Denéchère*

Dès la fin de la Grande Guerre – comme avant 1914 – des deux côtés du Rhin, des hommes et des femmes s'engagent pour la paix et la réconciliation. Les pacifistes des deux pays sont les « pionniers du rétablissement du dialogue franco-allemand »¹. L'occupation de la Ruhr par les troupes françaises (et belges) en 1923-1924 – dont l'histoire a été faite par plusieurs générations d'historiens² – constitue une épreuve pour les pacifistes allemands et français. Mais finalement, elle les rapproche plus qu'elle ne les sépare en inaugurant de nouvelles formes d'action, plus directes, notamment en direction des enfants, victimes innocentes de l'occupation.

En effet, les sociétés occidentales prennent conscience de la promesse d'avenir et de paix incarnée par les enfants. Au niveau international, un fort consensus s'établit sur les secours à apporter aux enfants victimes de la guerre et de ses suites. Dans « l'esprit de Genève », la diplomatie de l'enfance est de l'intérêt de tous : il s'agit d'une voie possible vers le renouveau³. Au-delà de l'aide d'urgence d'après-guerre un mouvement pour la reconnaissance des droits des enfants et leur protection se développe. Ainsi, dans un espace de la cause des enfants en construction au niveau transnational⁴, est énoncée et adoptée pour la première fois une *Déclaration des droits de l'enfant* à Genève, en 1923-1924, à l'initiative de l'influente Union Internationale de Secours aux Enfants (UISE) animée notamment par la Britannique Eglantyne Jebb dont les engagements allient cause des femmes et cause des enfants⁵. De fait la cause des enfants est liée à d'autres causes, surtout celle de la paix, qui s'impose comme « LE » grand engagement par excellence dans l'Europe d'après-guerre. Au nom des enfants, en leur venant en aide, on professe sa foi en un avenir de paix, on dénonce la guerre, ses conséquences, parfois une paix injuste, les politiques et les idéologies qui passent avant les intérêts humains, etc.

* Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers – UMR CERHIO.

¹Sophie Lorrain, *Les pacifistes français et allemands pionniers de l'entente franco-allemande 1870-1925*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 189 et suivantes.

²Jean-Claude Favez, *Le Reich devant l'occupation franco-belge de la Ruhr en 1923*, Genève, Librairie Droz, 1969 ; Stanislas Jeannesson, *Poincaré, la France et la Ruhr (1922-1924) Histoire d'une occupation*, Presses universitaires de Strasbourg, 1997 ; Conan Fischer, *Ruhr in crisis 1923-1924*, Oxford University Press, 2003 ; Gerd Krumeich, Joachim Schröder (Hrsg.) : *Der Schatten des Weltkriegs: Die Ruhrbesetzung 1923*, Essen, Klartext-Verlag, 2004. Pour un point historiographique récent voir : Nicolas Beaupré, « Occuper l'Allemagne après 1918 », *Revue historique des armées*, n° 254, 2009, p. 9-19.

³Idées développées notamment dans Laqua Daniel (eds), *Internationalism Reconfigured. Transnational Ideas and Movements between the World Wars*, London, I. BI Tauris, 2011 ; Droux Joëlle, « L'internationalisation de la protection de l'enfance : acteurs, concurrences et projets transnationaux (1900-1925) », in *Critique internationale*, 2011/3, n° 52, p. 17-33.

⁴À l'instar d'un espace de la cause des femmes défini par Laure Bereni : « Penser la transversalité des mobilisations féministes : l'espace de la cause des femmes », in Christine Bard (dir.), *Les féministes de la deuxième vague*, PUR, 2012, p. 27-41, il nous semble possible de recourir à une notion plus large que les champs ou les réseaux pour rassembler la pluralité des engagements pour l'enfance, que ce soit au sein d'institutions, d'associations ou dans le militantisme individuel.

⁵Mahood Linda, *Feminism and Voluntary Action: Eglantyne Jebb and Save the Children, 1876-1928*, London, Palgrave Macmillan, 2009 ; Clare Mulley, *The woman who saved the children: a Biography of Eglantyne Jebb, Founder of Save the Children*, Oxford, Oneworld, 2009.

Mais cette vision consensuelle ne doit pas occulter les enjeux politiques nationaux, religieux et idéologiques qui sous-tendent le fort investissement de l'enfance dans les relations internationales⁶. Il serait par exemple illusoire de penser que l'enfance a pu constituer une voie de dialogue entre la France et l'Allemagne au niveau des États. Mais qu'en est-il au niveau des populations, des associations, des gens de bonne volonté qui veulent tourner la page de l'affrontement ? Français-es et Allemand-e-s se retrouvent dans des organisations humanitaires et/ou militantes, comme l'UISE, ou la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (LIFPL)⁷. C'est ainsi que pendant l'occupation de la Ruhr des Français-es ont parrainé des enfants allemands, c'est-à-dire qu'ils ont donné individuellement de l'argent pour que des enfants, identifiés, puissent supporter les restrictions engendrées par l'occupation⁸.

Cet épisode méconnu peut être étudié à partir du riche fonds Gabrielle Duchêne conservé à la Bibliothèque de Documentation et d'Information Contemporaine (BDIC–Nanterre)⁹. Cette féministe s'est battue toute sa vie (1870-1954) pour les droits des femmes, ceux des enfants et la paix¹⁰. Aussi, trouve-t-on de nombreuses traces des parrainages d'enfants de la Ruhr dans les papiers relatifs à ses activités au sein de la section française de la LIFPL et du Comité Français de Secours aux Enfants (CFSE) affilié à l'UISE¹¹. L'aide apportée à ces enfants se situe – dans une histoire générale des parrainages qui reste à faire – au croisement des causes de la paix, des femmes et de l'enfance, et s'intègre donc dans le mouvement d'affirmation et de coalition des causes à l'échelle transnationale, incarné entre autres par Gabrielle Duchêne¹².

Cet article se penche sur l'infrastructure générale et la fabrique de la cause des enfants de la Ruhr et plus particulièrement sur la forme d'action nouvelle que constitue le parrainage¹³. Pour ce faire, il est indispensable de préciser en quoi l'enfance innocente est un fort vecteur de mobilisation dans l'après-guerre et comment la cause des enfants permet d'en conjuguer d'autres. Puis il faudra définir les parrainages en tant que forme d'action emblématique entre la génération adulte des parrains français et la génération des enfants allemands aidés. Cette action s'est accompagnée d'une forte demande de relations interpersonnelles transnationales et nous essaierons d'en évaluer la portée.

L'enfant, victime innocente : vecteur de mobilisation de différentes causes

Figure centrale de la communication des acteurs philanthropiques, l'enfance représente un enjeu important des opérations humanitaires des années 1920. Passer par elle encourage la mobilisation du public, favorise la neutralisation des actions et institue un investissement vers le futur. Tournées vers les masses, exploitant la figure de l'enfant-victime d'une civilisation en danger, des associations richement dotées agissent. Ces engagements peuvent prendre la forme du don, et en particulier du colis alimentaire, pratique initiée par l'*American relief Administration* (ARA) dirigée par Herbert Hoover.

⁶Marshall Dominique, « The construction of children as an object of international relations: The Declaration of Children's Rights and the Child Welfare Committee of League of Nations, 1900-1924 », in *International Journal of Children's Rights*, n° 7, 1999/2, p. 103-147.

⁷Leila J. Rupp, « Transnational Women's Movements », *European History Online (EGO)*, sur : <http://www.ieg-ego.eu/ruppl-2011-en>.

⁸Le pasteur protestant américain Robert Clarke, qui créa en 1938 le *China's Children Fund*, définissait ainsi le « *child sponsorship* » humanitaire individualisé : « *one sponsor donates one amount to help one child* ».

⁹Le fonds Gabrielle Duchêne de la BDIC compte une centaine de cartons dont une dizaine relatifs aux actions du CFSE et de la LIFPL en faveur des enfants européens dans l'après-guerre. Voir, Michel Dreyfus, « Le fonds féministe à la BDIC », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1985, n° 1, p. 21-23.

¹⁰Emmanuelle Carle, « Gabrielle Duchêne et la recherche d'une autre route : entre le pacifisme féministe et l'antifascisme », Ph. D thesis, McGill University, Montréal, 2005 ; Michel Dreyfus « Des femmes pacifistes durant les années trente », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1993, n° 30, p. 32-34.

¹¹Les archives l'UISE, conservées aux archives d'État à Genève, constituent une source complémentaire essentielle.

¹²Leila J. Rupp, *Worlds of Women: the Making of an International Women's Movement*, Princeton University Press, 1997.

¹³Pierre-Yves Saunier, « La secrétaire générale, l'ambassadeur et le docteur. Un conte en trois épisodes pour les historiens du monde des causes à l'époque contemporaine, 1800-2000 », *Monde(s) histoire espaces relations*, n° 1, mai 2012, p. 29-46, p. 30-31.

Entre 1919 et 1921, l'ARA œuvre dans 21 pays en proie aux fléaux que sont le typhus, la famine, la malnutrition, le dénuement...¹⁴

L'UISE est la première organisation à lancer le parrainage d'enfants victimes de la guerre en tant que modèle d'action directe sur le terrain¹⁵. Au printemps 1921, son trésorier, Andrew Mac Kenzie, invente « l'adoption » d'enfants – terme impropre – par le biais de « photo-cartes »¹⁶. Sur chacune figurent les coordonnées d'un enfant et sa photographie, ainsi qu'un prix d'achat qui vaut engagement à verser pendant un certain temps une certaine somme d'argent pour venir en aide à l'enfant nommé indiqué. Les premiers parrainés par l'UISE furent des enfants victimes de la misère d'après-guerre : enfants autrichiens (de Vienne surtout), puis hongrois (Budapest), puis d'Allemagne, de Russie, de Grèce, de France... Le CFSE, dont Gabrielle Duchêne était une responsable, participait à ces opérations en proposant des photo-cartes à des parrains français ou pour en faire bénéficier des enfants français : environ 300 chaque année au début des années 1920¹⁷.

Selon Andrée Jouve (1884-1972), membre active de la section française le LIFPL, lors du congrès de Zurich de 1919, « les femmes comprirent qu'au-delà des rancunes et des préjugés politiques, elles avaient le même but qui était de construire un monde meilleur et plus intelligent »¹⁸. La Ligue a « toujours affirmé le droit imprescriptible de l'enfant à vivre, de l'enfant innocent des crises de la politique ». C'est pourquoi dès 1919, elle participe à la distribution de secours aux enfants allemands, autrichiens et hongrois, puis en 1921 aux grandes campagnes pour venir en aide aux enfants victimes de la famine en Russie¹⁹.

Le CFSE, fidèle à son programme : « secourir l'enfant qui souffre sans considérations politiques ou confessionnelles », revendique l'aide à 10 000 enfants russes en 1922-1923 dans la région de Saratov, notamment grâce à ses cantines. L'appel aux dons se termine toujours par la même formule : « Avec 5 francs vous pouvez nourrir un enfant pendant plus d'une semaine. Avec 20 francs vous pouvez nourrir un enfant pendant un mois. Avec 100 francs vous pouvez lui sauver la vie »²⁰. Anatole France signe un « Au secours des enfants russes ! ». Sous une photographie montrant un enfant décharné, il interpelle tout lecteur : « Si vous ne secourez pas ces pauvres petits, cette image vous poursuivra comme un remords tout le reste de votre vie, et vous songerez : je l'ai vu agonisant et je me suis détourné de lui et il est mort ». Lors de projections de films tournés en Russie, Paul Painlevé, Louise Weiss, Séverine et bien d'autres relaient les appels au secours de Fridtjof Nansen pour les enfants russes, ukrainiens, arméniens...²¹ L'UISE utilise également beaucoup la représentation, voire la mise en scène des enfants dans ses actions de sensibilisation : les photo-cartes en sont le meilleur exemple. S'appuyant sur des images fortes, le mouvement d'aide et de secours en faveur des enfants russes victimes de la famine, du froid et de la guerre répond à une grande émotion transnationale qui s'inscrit dans une lignée qui remonte au XIX^e siècle, mais avec des moyens nouveaux. L'opinion publique, les gens tout simplement sont touchés grâce à l'impact plus fort des médias de l'époque²².

¹⁴ Joëlle Droux, « L'internationalisation de la protection de l'enfance... » *op. cit.*

¹⁵ Dominique Marshall, « Save the Children International Union », in Akira Iriye and Pierre-Yves Saunier (eds.), *The Palgrave Dictionary of transnational History*, London, Palgrave Macmillan, 2009, p. 926-927.

¹⁶ L'adoption des mineurs au sens de la création d'un lien de filiation juridique avec un adulte n'est instituée que dans les années 1920 en Europe. Le terme « adoption » pour « parrainage » sera encore utilisé pendant tout l'entre-deux-guerres.

¹⁷ Archives d'État de Genève (désormais AEG), fonds de l'UISE, 92.3.21, premier livre des parrainages, 1921 ; 92.18.19 (1), correspondance avec le CFSE (1921-1925).

¹⁸ Yvonne Sée, *Réaliser l'espérance*, Paris, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (section française), 1984, p. 7. L'auteure a été vice-présidente de la LIFPL (1972-1974) et présidente de la section française.

¹⁹ BDIC, fonds Duchêne, F delta rés. 245/2, compte-rendu de la section française de la LIFPL, 1923, 4 p.

²⁰ BDIC, Duchêne, F delta rés. 227/9, « enfants secourus depuis la fondation » ; F delta rés. 228/2, prospectus et appels aux dons, 1921 et 1922.

²¹ BDIC, Duchêne, F delta rés. 228/2, tract du CFSE avec signature d'Anatole France, 1922 ; F delta rés. 88, programmes de diverses manifestations pour les enfants russes organisées par le CFSE, 1922.

²² Robert Frank, « Émotions mondiales, internationales et transnationales, 1822-1932 », *Monde(s). Histoire, espaces, relations*, 2012/1, n° 1, *Op. cit.*, p. 47-70 ; Dominique Marshall, « Peace, War and the Popularity of Children's rights in Public Opinion, 1919-1959: The League of Nations, the United Nations and the Save the Children International Union », James Marten ed., *Children and War. An Anthology*, New York University

L'opinion publique française a été dans son ensemble favorable à l'occupation de la Ruhr qui débute en janvier 1923. Les journaux les plus critiques dénoncent seulement un certain manque de moyens et s'interrogent sur les implications de l'opération. Dès le printemps 1923, l'intérêt des médias – et des Français ? – s'émousse²³. La LIFPL dénonce une opération politique et militaire injuste. Les femmes de la section française prennent conscience à partir de l'été 1923 de la sous-alimentation grave qui touche outre-Rhin l'ensemble de la société²⁴. La section allemande de la LIFPL doit renoncer à une initiative qu'elle avait lancée en 1922 : construire dans une commune du Nord de la France dévastée par la guerre, une « maison de la réconciliation » grâce aux dons allemands. Face à la dépression monétaire et économique qui touche tout le pays, le projet est abandonné²⁵.

À Noël 1923, Romain Rolland lance « Un Appel aux Français pour venir en aide aux malheureux d'Allemagne ». Selon lui, « à Berlin, 70 % des enfants vont à l'école sans avoir mangé, un grand nombre n'ont une soupe chaude que tous les deux jours. Des milliers de familles, exténuées par les privations, agonisent lentement ». L'appel donne le coup d'envoi d'une souscription relayée par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Les premiers à s'engager sont Georges Duhamel, Charles Vildrac, le professeur Langevin, Ferdinand Buisson, Victor Basch, etc. Les souscriptions – avec « prière de spécifier sur les envois si on les destine, de préférence, aux enfants ou aux adultes et intellectuels » – sont reçues par le CFSE qui tient des cantines à Berlin. La LDH publie d'autres appels pour les enfants affamés d'Allemagne. La LIFPL envoie pour Noël 1923 plus de 2 000 francs de cadeaux, vêtements, chocolat, lait sucré, etc.²⁶ Parallèlement, la section française lance une action nouvelle, largement inspirée des parrainages de l'UISE.

Le « sacrifice de réconciliation » proposé par des femmes allemandes n'est pas tout à fait vain. En novembre-décembre 1923, en réponse à cet engagement et afin de leur venir en aide, leurs homologues françaises de la LIFPL organisent une « action fraternelle ». Avec le concours de la Société Chrétienne des Amis (Quakers) et des associations de défense des droits de l'homme, les féministes pacifistes françaises organisent le parrainage des enfants de la Ruhr²⁷. Au même moment, plusieurs centaines de milliers d'enfants fuyaient l'occupation pour d'autres régions allemandes²⁸. Là il s'agit de les aider à pouvoir rester dans leurs familles avec leurs mères. Pour cela, l'aide de l'*American Friends Service Committee* (AFSC), organisation fondée en 1917 dépendant de la branche américaine de la Société religieuse des Amis, est indispensable. En effet, l'AFSC est parfaitement accepté par les Allemands car depuis la fin de la Grande Guerre elle a mené plusieurs programmes alimentaires²⁹.

Contre l'occupation de la Ruhr : « Adoptez un enfant »

L'« Action fraternelle pour les enfants de la Ruhr » s'appuie sur le slogan « Adoptez un enfant », et les Françaises de la LIFPL de préciser : « Nous aussi nous avons à réparer. Que les enfants ne se croient pas voués à la mort, que les enfants et les femmes de la Ruhr sachent que des femmes françaises connaissent leur détresse et veulent les aider ». En fait, il ne s'agit pas d'adoption au sens de la création d'un lien de filiation juridique, contenue

Press, 2002, p. 184-199 ; Boltanski Luc, *La souffrance à distance. Morale humanitaire, médias et politique*, Paris, Gallimard, 2007 (1^{re} édition 1993).

²³ Stanislas Jeannesson, *Poincaré, la France et la Ruhr... op. cit.*, p. 214-217.

²⁴ Ilde Gorguet, *Les mouvements pacifistes et la réconciliation franco-allemande dans les années vingt (1919-1931)*, Berne, Peter Lang, 1999, p. 68.

²⁵ Gertrude Bussey, Margaret Tims, *Women's International League for Peace and Freedom, 1915-1965: a record of fifty years' work*, London, Allen and Unwin, 1965, p. 44 et 45 ; Yvonne Sée, *Réaliser l'espérance... op. cit.*, p. 8.

²⁶ BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, « Un appel aux Français pour venir en aide aux malheureux d'Allemagne », de Romain Rolland, décembre 1923 ; supplément à la revue mensuelle de la LDH, janvier 1924 ; F delta rés. 227/9, « enfants secourus depuis la fondation ».

²⁷ BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, tract recto-verso présentant l'opération, s.d.

²⁸ Conan Fischer, *Ruhr in crisis 1923-1924*, Oxford University Press, 2003, « The Evacuation of the Children of the Ruhr », p. 117-135.

²⁹ Fiche « AFSC » de L'Observatoire de l'Action Humanitaire, sur : <http://www.observatoire-humanitaire.org/fusion.php?l=FR&id=149>.

dans la loi de 1923 qui en France institue l'adoption des mineurs³⁰, mais bien de parrainages : « avec un franc par jour, 30 francs par mois, vous l'empêcherez de mourir de faim ». Il est précisé que tous les dons en nature sont également acceptés et qu'ils seront distribués aux enfants « non-adoptés »³¹.

Concrètement, il s'agit de parrainer pendant six mois quelque 500 enfants de Duisbourg (250 000 habitants) où des militantes de la section allemande de la LIFPL (dont Margarete Knorr est une des responsables) sont très actives. Dès l'annonce du projet des Françaises, à Duisbourg, une première liste de 134 enfants, puis une deuxième de 164 autres enfants âgés de 10 à 14 ans sont très vite dressées, tous les pères sont sans travail ; une autre de deux cents noms est en voie de constitution avec l'aide de la municipalité. Les Allemandes précisent les conditions difficiles dans lesquelles l'opération pourra être menée, en insistant sur les contrôles postaux qui empêchent de fait tout envoi massif de colis (elles auraient pourtant bien besoin de lait condensé et de vêtements) et la difficulté d'envoyer de l'argent en Ruhr³². La section française n'a manifestement pas les moyens d'assurer le transfert des fonds, c'est la Société Chrétienne des Amis de Paris qui se charge d'encaisser les mandats cartes des parrainages et autres dons et d'envoyer l'argent à Duisbourg, sur le compte personnel de Margarete Knorr, via une banque anglaise³³. Une commission composée de plusieurs personnes reçoit l'argent et organise la distribution de l'aide aux familles des enfants. Les premiers numéros d'enfants (avant même d'avoir des listes de noms) sont attribués à Romain Rolland (n° 1), sa sœur Madeleine Rolland (n° 2), la marquise Wilma de Brion (n° 3), Gabrielle Duchêne (n° 4), Andrée Jouve, Irène Soltau...³⁴. Malgré bien des efforts et des noms connus, dans un contexte très nationaliste, bien peu de journaux acceptent de relayer l'appel « Pour les enfants de la Ruhr »³⁵. Aussi, ce sont d'abord les femmes militantes de la Ligue et d'autres organisations féministes qui s'engagent.

Plus des deux tiers des lettres relatives à « l'action fraternelle » retrouvées dans les archives sont signées de correspondantes ; ce qui n'est pas étonnant. Cela confirme la tendance d'un espace de la cause des enfants peuplé d'acteurs divers, privés et publics, professionnels ou philanthropiques, marqués par une distinction de genre qui fait une place importante aux femmes, garantes d'un ordre domestique étendu à l'échelle du monde³⁶. Cependant le terme masculin de « parrains » est de loin le plus souvent employé au lendemain de la Grande Guerre. Le terme « marraines » est banni, peut-être renvoie-t-il trop aux « marraines de guerre » de la Grande Guerre, encore très présentes dans les mémoires³⁷, il sera un peu plus usité dans les décennies suivantes³⁸.

Même s'il prend parfois la forme d'envois aléatoires de colis et d'aides en nature, le parrainage est avant tout un engagement régulier en argent. Ce qui pose la question de son poids financier sur un budget personnel ou familial. Pour un enfant de la Ruhr, le parrain s'engage pour 30 francs par mois. En 1923-1924 le salaire ouvrier mensuel moyen se situe

³⁰Voir Yves Denéchère, « Histoires croisées des orphelins et de l'adoption », in Magali Molinié (dir.), *Invisibles orphelins*, Paris, Autrement, 2011, p. 62-70 ; *Des enfants venus de loin. Histoire de l'adoption internationale en France*, Paris, Armand Colin, 2011.

³¹Il s'agit bien de 30 francs par mois et non par jour comme signalé dans Ilde Gorguet, *Les mouvements pacifistes et la réconciliation franco-allemande... op. cit.*, p. 68.

³²BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre de Margarete Knorr (Duisbourg) 1^{er} décembre 1923 ; lettre de Gerda Stoffel (Duisbourg), 13 décembre 1923.

³³Jeanne Henriette Louis, *La Société religieuse des Amis (Quakers)*, Turnhout, Brepols, 2005. Située avenue Victoria depuis son installation dans la capitale, la société est animée depuis mars 1923 par Roger et Irène Soltau. Le Centre quaker international de Paris est à l'origine du Cercle international de jeunesse (CIJ), créé en 1928.

³⁴BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, « liste d'enfants adoptés », 20 décembre 1923. Mais au 25 février 1924, Roger Soltau n'a encore reçu aucune somme de Romain Rolland, ce qui constitue pour lui « un vrai mystère », lettre de Soltau du 25 février 1924.

³⁵*Le Journal du Peuple* est l'un des seuls à publier un appel en faveur du parrainage : « Pour les enfants de la Ruhr », 27 janvier 1924, BDIC, fonds Gabrielle Duchêne, F delta rés. 245/2.

³⁶Tarah Brookfield, *Cold War comforts: Canadian women, child safety, and global insecurity, 1945-1975*, Waterloo (Ontario), Wilfrid Laurier University Press, 2012, introduction p.1-19.

³⁷cf. notamment, les « marraines de guerre » dans Margaret H. Darrow, *French Women and the First World War*, Oxford, Berg, 2000.

³⁸AEG, UISE, 92.23.32, « listes des enfants qui ne sont pas encore marrainés », 10 juillet 1946.

autour de 480 francs³⁹, un parrainage représente donc 6,5 %, ce qui est très lourd. Aussi, beaucoup de donateurs proposent des sommes d'argent moins importantes que les 30 francs de « l'adoption » mensuelle : 20 francs, 10 francs (« j'ai honte d'un si faible don pour une si grande misère »), 5 francs...⁴⁰. Quarante élèves de l'École normale supérieure se cotisent pour parrainer 5 enfants (n° 8, 9, 10, 11, 35). Même chose pour une classe de première supérieure du lycée Louis le Grand à Paris qui s'engage pour trois mois « avec l'espoir de continuer plus longtemps encore ». La section de la Loire de l'Association de la paix par le droit décide d'adopter un enfant pour plusieurs mois. À l'inverse, on trouve dans les listes des personnes qui « adoptent » plusieurs enfants chacune⁴¹.

La répartition socio-professionnelle des parrains est manifestement très diverse même s'il est impossible de l'établir avec précision. Les intellectuels, enseignants et professions libérales sont incontestablement surreprésentés parmi les parrains. Mais d'autres s'engagent également. « Pour les petits enfants allemands », une vieille ouvrière envoie une paire de bas sur les trois qu'elle possède ; un autre écrit : « simple employé mais gagnant largement ma vie, je donnerai avec joie mon obole, avec la satisfaction intime et profonde d'avoir, dans ma modeste mesure hélas, contribué à sauver peut-être un petit innocent »⁴².

Une autre question fondamentale porte sur l'identification des causes pour lesquelles les parrains s'engagent pour les enfants de la Ruhr. Dans quelle mesure le parrainage d'enfants est-il l'action finale recherchée (aider un enfant) ou seulement un moyen de s'engager pour une cause plus générale (la paix), ou les deux à la fois ? Si la motivation humanitaire semble ne faire aucun doute, les parrainages d'enfants de la Ruhr sont motivés par une prise de position contre l'occupation française. C'est d'ailleurs ainsi que la section française a conçu « l'action fraternelle » : « dans une intention politique, et non plus philanthropique, à la fois comme une contestation et comme un geste de réconciliation et d'humanité » ; « dans cette région de la Ruhr occupée par l'armée française, souffrant injustement de l'occupation, et où la haine avait, hélas, pour fleurir un terrain trop propice »⁴³.

Pratiquement tous les donateurs expriment le même sentiment dans leurs lettres d'engagement. Un ancien combattant de la Grande Guerre écrit qu'il n'a « jamais connu la "sainte" haine qu'on nous enseignait » ; dix cheminots de la gare Vaugirard-marchandises se cotisent pour parrainer un enfant et ainsi « bien marquer notre désir de paix et notre volonté de lutter contre cette épouvantable chose qu'est la guerre » ; une Française s'engage « pour essayer de nous faire pardonner les souffrances que nous avons causées » ; une autre écrit : « il n'y a qu'une charité qui pourrait vraiment faire la réconciliation, ce serait de redresser l'iniquité du monstrueux Traité de Versailles » ; une autre encore : « bien que très ardente Française, mon amour pour ma chère patrie réprouve toute haine à l'égard de celle qui l'a fait cruellement souffrir, le grand et rayonnant amour de Jésus Christ planant bien au-dessus de nos tristes sentiments humains »⁴⁴. Mais l'opération de parrainages ne fait pas l'unanimité, suscite des critiques, peut-être aussi de trop grands espoirs...

Attentes initiales et portée de l'« action fraternelle » franco-allemande

Jusque dans des milieux engagés dans la cause de la paix, dès le projet énoncé, des réserves s'expriment. Le philosophe Michel Alexandre (1888-1952) et son épouse Jeanne, veulent être sûrs de s'engager sur la base de renseignements fiables : des statistiques seraient plus fortes que « des cas individuels qui peuvent toujours être repoussés » ; la misère en Ruhr (région riche) n'est-elle pas relative par rapport au reste de l'Allemagne beaucoup plus pauvre ? « Autant une aide des femmes françaises à la détresse allemande est importante comme geste de fraternité humaine, comme témoignage aussi que nous sentons la responsabilité française dans le chaos allemand, autant, me semble-t-il, il serait

³⁹D'après Alain Bayet, *Deux siècles d'évolution des salaires en France*, INSEE, 1997.

⁴⁰Emmanuelle Carle, *Gabrielle Duchêne... op. cit.*, p. 146-147. D'après « L'activité de la Ligue pendant l'hiver 1923-1924 », 1^{er} mars 1924, BDIC F delta rés. 208/5.

⁴¹BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, récapitulatif des adoptions 1923 ; lettre de G. C. du 7 janvier 1924 ; lettre de M. D. du 4 février 1924.

⁴²BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettres de parrains de janvier à mars 1924.

⁴³BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, tract recto-verso présentant l'opération, s.d.

⁴⁴BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettres de parrains à la LIFPL, janvier 1924.

dangereux de laisser penser en quoi que ce soit que l'action est entreprise pour réparer les ruines qui auraient été causées dans la Ruhr par notre occupation »⁴⁵. Or, c'est bien ainsi que l'opération est présentée. Sans doute les précisions demandées par le couple ne le satisfont pas car il ne figure pas sur la liste des parrains.

L'Association Française pour la Société des Nations, après avoir soutenu l'initiative sous la plume de son secrétaire, décide finalement de ne pas publier l'appel « Pour les enfants de la Ruhr » dans son mensuel *La paix par le droit*. Son président et directeur, le pacifiste Théodore Ruysen, préfère imprimer un autre article stipulant que « la misère est grande en Allemagne, mais qu'elle n'est pas générale ». « Puisqu'il y a des enfants qui souffrent », l'auteur propose de taxer les profiteurs de guerre allemands et les paysans qui refusent de ravitailler les villes. Au passage la politique des Quakers en Ruhr est critiquée⁴⁶. Ce revirement illustre les implications de « l'action fraternelle »... et les débats internes nombreux au sein de l'AFSDN⁴⁷. Une institutrice préfère être discrète sur son engagement, « le devoir de solidarité n'étant pas toujours approuvé par ma famille » ; « pendant quatre ans et demi, nos enfants français du Nord de la France et de la Belgique ont souffert atrocement de la domination allemande. Les enfants allemands souffrent aujourd'hui. Juste retour des choses ; dure et sévère et peut-être nécessaire leçon pour ce peuple. Voilà la pensée instinctive de la plupart de nos compatriotes. C'est cruel, c'est barbare, c'est odieux, mais hélas c'est humain »⁴⁸.

Forme de don humanitaire, le parrainage n'échappe pas à la question de l'échange, de la contrepartie que Marcel Mauss résumait dans la formule « *Do ut des* » : « je te donne pour que tu donnes ». Mais en même temps, le parrainage s'inscrit dans une définition du don à l'orientation un peu différente : « toute prestation effectuée sans garantie de retour en vue de nourrir le lien social »⁴⁹. Parrainer un enfant de la Ruhr en pleine occupation de la région par les armées françaises est un acte humanitaire singulier, engagé politiquement. Cet acte est-il propice à des relations personnelles entre parrains et parrainés ? Le caractère transnational du parrainage est-il susceptible de produire des effets, au-delà des personnes concernées, dans les sociétés française et allemande ?

Dès 1920-1921, l'UISE avait compris que les photo-cartes d'enfants permettaient d'entretenir la motivation des parrains, ceux-ci attendant un retour à l'envoi de colis individualisés à leurs filleuls, sous forme de courriers et de photos⁵⁰. À chaque parrain qui s'engage pour aider un enfant de la Ruhr, on promet : « Son nom, son adresse, vous seront envoyés par son instituteur. Vous pourrez lui écrire, faire pour lui des paquets de vêtements et de livres ». Mais, nous avons vu que cela n'est guère possible dans les faits. Les communications sont problématiques et beaucoup de parrains se plaignent de lettres qui reviennent sans avoir trouvé leur destinataire : « j'ai écrit à cette adresse et la carte est revenue avec la mention "inconnu". Il y a erreur sur le nom ou sur l'adresse ». Très désireux de correspondre avec l'enfant qui leur a été attribué, des parrains témoignent de leur impatience. La directrice de l'Union chrétienne de jeunes filles écrit que celles-ci ont hâte de commencer à correspondre. Très rapidement, des donateurs s'inquiètent ou de ne pas recevoir de nouvelles de leurs protégés, ou de mots trop courts, trop impersonnels... Ils menacent parfois d'arrêter leur versement. L'expression des déceptions en dit long sur les espoirs placés dans les « adoptions ». Tel parrain, comprenant l'allemand demandait à ce que l'on lui attribue un enfant âgé au moins de dix ans pour correspondre directement avec

⁴⁵BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre de Jeanne Alexandre à Gabrielle Duchêne, 2 décembre 1923, 6 p.

⁴⁶BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettres de l'Association française pour la Société des Nations, 21 décembre 1923 et 4 janvier 1924.

⁴⁷Voir Jean-Michel Guieu « Pour la paix par la Société Des Nations. La laborieuse organisation d'un mouvement français de soutien à la Société Des Nations (1915-1920) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 222, 2006/2, p. 89-102.

⁴⁸BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettres de l'Association pour la paix par le droit, 21 décembre 1923.

⁴⁹Marcel Mauss, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, PUF, [1923-1924] 2007 ; Alain Caillé, *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte, 2005 (nouvelle édition augmentée) ; Jacques Godbout avec Alain Caillé, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992, p. 32.

⁵⁰AEG, UISE, 92.18.19 (1), correspondance avec le CFSE (1921-1925).

lui dans sa langue. Une marraine réclamait⁵¹ à peu près la même chose pour que sa filleule puisse écrire à sa fille apprenant l'allemand⁵¹.

Les donateurs veulent avoir la certitude que leur argent a bien été versé à « leur » enfant. Or, la traçabilité est compliquée, des enfants sont parfois échangés, il y a des erreurs dans les noms, des confusions. Des parrains demandent à envoyer directement leurs oboles aux bénéficiaires, ce qui bien évidemment est impossible. Un étudiant désargenté qui hésite à s'engager pour aider « les enfants de ceux qui ont fait tant de mal » à sa famille, désire se rendre compte sur place de leur misère et demande des adresses de familles à Duisbourg⁵². Au contraire, M. L., artisan peintre, verse d'un coup 360 francs pour « l'adoption » d'un enfant pendant un an. Mais à la marquise del Fierro qui souhaitait parrainer un enfant pour une année, on conseille de réorienter son don vers deux enfants pour six mois chacun⁵³. En toutes occasions, les responsables de l'opération doivent expliquer, rassurer, accompagner les parrains, demander aux intermédiaires allemands de donner le maximum de nouvelles des enfants.

À Duisbourg, selon les responsables allemandes, l'initiative française a été accueillie avec enthousiasme par les édiles et la presse : « on la regarde comme une action qui permettra la paix, de la réconciliation et réparation qui aidera à modifier la haine contre la France du Poincaré (Sic) ». Le directeur des écoles sans confession de la ville écrit : « nous voulons l'éducation d'une nouvelle génération qui ne connaît pas la haine ni la vengeance », « l'avenir est à la paix », et de demander si les échanges entre les enfants français et allemands peuvent se faire en espéranto⁵⁴.

Comme en écho, une professeure d'école primaire supérieure du Jura, qui enseigne l'allemand, voit dans l'opération une occasion d'organiser des échanges entre ses élèves et de jeunes allemandes, « par prudence, [elle] n'avai[t] pas osé proposer ces relations par correspondance depuis la guerre ». Certains craignent que leur geste soit instrumentalisé comme ce parrain qui ne veut pas « créer des liens d'amitiés destinées à aider les visées annexionnistes de certains milieux français ». Pour se rassurer totalement sur la finalité de l'entreprise, il propose de parrainer un enfant d'une autre région allemande. Mme B. demande une enfant de Munich. Une institutrice veut une jeune fille « de l'Allemagne inoccupée »⁵⁵. Ces lettres montrent que les personnes qui s'engagent ont réfléchi aux conséquences et aux interprétations de leur geste. Elles savent qu'elles sont regardées et jugées. Une responsable de la section autrichienne de la LIFPL, touchée par l'initiative des Françaises, indique à Andrée Jouve : « cette preuve d'amitié française, pas encore hélas dans toute la France, nous ne manquerons pas de la faire circuler dans notre pays d'Autriche, où il y a aussi beaucoup de nationalistes [...] qui n'ont jamais eu l'occasion de savoir combien d'âmes nobles il y a en France »⁵⁶.

En juin 1924, Roger Soltau fait le bilan de l'opération. Une somme totale de 16 981 francs a été récoltée pour les enfants de la Ruhr, dont 12 240 correspondant à 408 « pensions » (qui remplacent le mot « adoptions ») de 30 francs. Il faut ajouter 4 741 francs de dons (en dehors des parrainages). Sur les 16 981 francs, 16 546 francs ont été envoyés à Margarete Knorr (entre le 14 décembre 1923 et le 15 juin 1924), les 435 francs restant ont été dépensés en frais de fonctionnement (timbres, colis, frais de chèques, etc.)⁵⁷. C'est-à-dire qu'au terme échu de l'opération, 97,5 % des recettes récoltées ont été envoyés vers la Ruhr. Les archives sont moins prolixes sur la suite mais il semble qu'une minorité de parrainages a

⁵¹BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettres de parrains envoyés à la LIFPL (janvier-février 1924).

⁵²BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre du 9 janvier 1924.

⁵³Lettre de M. L., 9 février 1924 ; lettre de la marquise, 12 janvier 1924.

⁵⁴BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre de Gerda Stoffel (Duisbourg), 13 décembre 1923 ; lettre de M. Hodemann (Duisbourg), 2 décembre 1923.

⁵⁵BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre de M. B. 21 décembre 1923, lettre de M^{me} B., s.d., lettre de M^{me} H., 13 février 1924

⁵⁶BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre du 17 décembre 1923.

⁵⁷BDIC, Duchêne, F delta rés. 245/2, lettre de Soltau du 30 juin 1924. 32 « pensions » en décembre, 59 en janvier, 70 en février, 73 en mars (c'est le maximum), 69 en avril, 58 en mai et 47 en juin. Exemple de don en dehors des parrainages : la 4^e section de la Ligue des droits de l'homme de Paris, organise une collecte parmi ses membres et envoie 370 francs pour les enfants de la Ruhr, lettre du 17 janvier 1924 à Andrée Jouve.

été poursuivie encore pendant quelques mois après le retrait des troupes françaises (juillet 1924).

Quelques centaines d'enfants de la Ruhr ont bénéficié de cette forme d'« adoption » qui est en fait l'un des premiers exemples de parrainage international⁵⁸. En 1924, l'UISE constatait une diminution des dons collectifs reçus mais qu'au contraire « l'action individuelle de secours s'est très développée par le moyen des photo-cartes »⁵⁹. Profitant de l'action initiée quelques années plus tôt par l'UISE, « l'action fraternelle » des militantes françaises de la LIFPL a donc répondu à une aspiration nouvelle des donateurs, à un nouveau modèle d'intervention humanitaire.

Les parrainages d'enfants de la Ruhr, organisés par la section française d'une grande organisation internationale de femmes (LIFPL), en se basant sur l'expérience et le modèle du CFSE et de l'UISE, avec l'aide de la Société Chrétienne des Amis installée depuis peu à Paris, illustrent la porosité entre la cause des femmes et la cause des enfants, toutes les deux comme subjuguées par la cause de la paix au lendemain de la Grande Guerre. De nombreuses interactions et intersections sont identifiables entre les acteurs de l'opération « adoptez un enfant » de la Ruhr, dans laquelle chacun d'eux s'appuie sur les autres. Dans la réalisation de l'objectif qui est de sauver, de secourir des enfants, le CFSE voit aussi un moyen de développer un nouveau type de don, les Quakers voient aussi le renforcement de leur implantation en France et en Europe, la section française de la LIFPL voit aussi une occasion de reprendre l'initiative face à la section allemande qui au lendemain de la guerre l'avait devancée en proposant le « sacrifice de la réconciliation ».

Très peu de relations durables ont été établies entre parrains français et parrainés allemands mais on peut affirmer sans risque que les « adoptions » en Ruhr, et d'autres actions humanitaires en faveur des enfants et des adultes allemands, ont contribué à la réconciliation qui se développe dans la seconde moitié des années 1920. Des personnages cités dans cet article se retrouvent pour organiser des échanges interscolaires franco-allemands, des camps de vacances d'été franco-allemands, pour ouvrir des cantines françaises quand la crise touche de plein fouet l'Allemagne au début des années 1930, puis pour parrainer des enfants juifs de Vienne et de Berlin...⁶⁰ Après la Seconde Guerre mondiale, lors de l'occupation française en Allemagne, le sort des enfants nés de mères allemandes et de soldats français constituera un autre enjeu fort des relations entre les deux pays⁶¹.

⁵⁸L'estimation d'Ildé Gorguet d'une centaine d'enfants parrainés est manifestement trop basse, *Les mouvements pacifistes et la réconciliation franco-allemande... op. cit.*, p. 69.

⁵⁹BDIC, Duchêne, F delta rés. 0225, rapport d'activité de l'UISE pour l'année 1923.

⁶⁰AEG, UISE, 92.18.4, correspondance de 1943.

⁶¹Yves Denéchère, « Des adoptions d'Etat : les enfants de l'occupation française en Allemagne », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 2010/2, n°57-2, avril-juin 2010, p.159-179.